



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE LUNDI 16 AOÛT 2021 – 19 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 16 août 2021 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, Monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny et Jean Pinard.

Également présente : La directrice générale, Madame Dominique St-Pierre.

Absent : Monsieur le conseiller, Walter Hoffer.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Construction d'une surface de jeux pour le dek hockey – présentation du projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
5. Travaux sur les rues Charron et Martin – octroi du mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols
6. Avenue Roy – fourniture de matériaux pour les travaux d'infrastructures – octroi du contrat
7. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

28-08-2021 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 août 2021 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

29-08-2021 **4. CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE JEUX POUR LE DEK HOCKEY – PRÉSENTATION DU PROJET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie autorise la présentation du projet de construction d'une surface de jeux pour le dek hockey au ministère de *l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures récréatives et sportives de petite envergure*;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Pie à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Saint-Pie désigne Mme Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

30-08-2021 **5. TRAVAUX SUR LES RUES CHARRON ET MARTIN – OCTROI DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET L'ANALYSE DE SOLS**

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur les rues Charron et Martin reçue le 5 août 2021;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE le conseil octroie le mandat à la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur les rues Charron et Martin, pour un montant forfaitaire de 10 899,63 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Laboratoires de la Montérégie reçue le 5 août 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

31-08-2021 **6. AVENUE ROY – FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre sur invitation a été autorisé par le conseil;

CONSIDÉRANT que trois propositions ont été déposées à l'ouverture des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit J.U. Houle pour un montant estimé de 103 363.93 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie J.U. Houle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

32-08-2021 **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers